

BULLETIN INFO

MAI 2013 / N° 73

6 RUE ANDRÉ LACROIX, 26000 VALENCE — TEL 04 75 55 99 90
COURRIER@ADOS-SENEGAL.ORG — HTTP://WWW.ADOS-SENEGAL.ORG

A. D. O. S.
ARDÈCHE DRÔME
OURO SOGUI SÉNÉGAL



GESTION DURABLE DU SERVICE DE L'EAU



Borne fontaine de Mberlabélé

La réalisation du programme triennal d'hydraulique présenté dans le n°70 du bulletin-info d'octobre 2011 se termine cette année. ADOS en est l'opérateur pour le compte des maîtres d'ouvrage français (Départements de Drôme et d'Ardèche, Région Rhône-Alpes) et sénégalais (les commu-

nautés rurales des Agnams et de Wouro-Sidy).

Ce bulletin-info revient sur le sujet pour en tirer les enseignements et tracer les perspectives. Au-delà des réalisations d'équipements (forages, châteaux d'eau, réseaux de distribution, bornes-fontaines), le programme s'est attaché à promouvoir une **gestion durable du service de l'eau**, responsabilité attribuée par l'Etat du Sénégal aux associations d'usagers des forages (ASUFOR).

La mise en place des ASUFOR qui partait de zéro ou de presque rien ne peut se faire en un jour : il fallait apporter un appui à la gestion institutionnelle (création de l'association, fonctionnement, emploi de personnel ou appel à des prestataires...), à la gestion financière (budget, factures d'eau, pro-

visions pour entretien et réparations...), à la gestion courante (bornes fontaines, carburant des motopompes...), à la gestion technique (petit entretien, grosses réparations...).

Ces appuis ont bénéficié du partenariat solide établi entre l'Etat (Ministère de l'Hydraulique, Service Régional, Brigade des Puits et Forages), la fédération des ASUFOR, les Communautés Rurales, les Centres de Formation Professionnelle d'OuroSogui et de Livron... et l'équipe ADOS de Matam.

Au bout du compte, pour ne plus voir des équipements inefficaces ou abandonnés, ces actions collectives veulent assurer aux représentants directs des usagers la maîtrise du service de l'eau dans la durée : maîtrise institutionnelle, tarifaire et financière, technique...

La distribution d'une eau potable de qualité suppose la protection de la ressource contre les pollutions et renvoie donc à la question de l'assainissement des eaux domestiques : cette problématique émergente dans tous les pays d'Afrique de l'Ouest fait l'objet d'un programme de coopération entre la Ville de Valence et celle de Waoundé qui vous est présenté dans ce bulletin.

François Dols, Administrateur,

- ② — Mot du président, Denis Duchamp / Nouveau site d'ADOS / Brève
- ③ — De l'eau potable en milieu rural
- ④ — Appui à l'émergence de compétences techniques
- ⑤ — Les missions du service de l'État
- ⑥ — Assainissement à Waoundé
- ⑦ — Les enjeux de l'assainissement
- ⑧ — Missions au nord et au sud du 1er semestre 2013 / Nos rendez-vous



LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers adhérents, partenaires et sympathisants,

2013 a été proclamée Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau par l'Assemblée générale des Nations Unies. La Journée mondiale de l'eau, célébrée le 22 mars 2013, en a constitué l'un des événements phares.

L'accès universel à des services efficaces d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement est essentiel si l'on veut répondre aux besoins humains fondamentaux et favoriser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement : faire reculer la pauvreté, protéger la santé des populations, contribuer au développement socio-économique, améliorer les conditions de vie et l'accès à l'éducation, en particulier pour les femmes et les enfants.

Le 22 mars à Valence, organisés par le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) et ADOS, avec l'appui de la Ville de Valence et de la Région Rhône Alpes, plusieurs événements ont eu lieu :

Des volontaires Unis-cité ont proposé diverses animations (jeux, expositions, maquettes, diaporama,...) pour informer le public et échanger sur ce bien commun, l'eau.

Un débat réunissant citoyens, élus, représentants d'associations, portant sur les enjeux majeurs de l'accès à l'eau pour tous, a permis un échange d'informations, d'expériences et de propositions.

Au Sénégal, l'accès à la ressource en eau fait partie de nos priorités dans l'appui au développement. Mais en France, nous n'oublions pas l'importance de l'éducation au développement, particulièrement sur ce thème, que ce soit dans des manifestations exceptionnelles comme le 22 mars ou dans des actions plus continues, comme celles qui s'inscrivent dans le partenariat des villes de Valence et de Waoundé.

Les contacts humains, la connaissance mutuelle et les échanges d'expérience entre les élus locaux, les citoyens, les jeunes scolaires... du Sénégal et de France sont fructueux pour chaque partenaire. Et ADOS y tient !

Denis Duchamp.

**SITE D'ADOS RAJEUNI À DÉCOUVRIR, TOUJOURS À LA MÊME ADRESSE
WWW.ADOS-SENEGAL.ORG**



Journée mondiale de l'eau animations d'Unis Cité

Des volontaires Unis-cité ont proposé à Valence, des expériences, des films, des questions sur l'eau.

À RETROUVER SUR LE SITE D'ADOS, SUIVRE CE LIEN :

<http://www.ados-senegal.org/actualite/2013/journee-mondiale-leau-unis-cite.html>

DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

L'ACCÈS DURABLE À L'EAU POTABLE POUR LES POPULATIONS RURALES DE LA RÉGION DE MATAM : APRÈS UNE PREMIÈRE PHASE PROMETTEUSE, LES DÉPARTEMENTS DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE PRÉPARENT UNE DEUXIÈME PHASE D'APPUI.

Dans le cadre de leur coopération avec les collectivités locales de la région de Matam, les Départements de la Drôme et de l'Ardèche, et la Région Rhône-Alpes, ont confié à ADOS la mise en œuvre d'un programme visant à améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations rurales de Matam. Avec un vaste programme de travaux constitué par 5 forages (Mberla Bélé, Bangondé, Mbounguiel, Goumal et Gassambéry) et plus de 60 km de réseau de distribution d'eau, la première phase de ce programme (2010-2012) a contribué à l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable pour les populations rurales de la région de Matam. Le taux de desserte (accès par adduction d'eau potable) dans cette région est passé de 57% en 2009, à 71% en 2012. Cet appui important de la coopération drôme-ardéchoise s'est conjugué aux efforts des collectivités locales partenaires et de l'Etat sénégalais, pour arriver à ce résultat.

La réalisation d'ouvrages dans la première phase du programme hydraulique a permis de renforcer la maîtrise d'ouvrage des Communautés Rurales de Wouro Sidy, d'Agnam Civol et d'Orkadiéré. Celles-ci ont ainsi développé leurs capacités et compétences à travers un processus qui part de l'identification d'un projet d'adduction d'eau potable à sa réalisation, en passant par le diagnostic, les procédures de mise en œuvre...

Au-delà de la réalisation d'ouvrages, cette première phase a également permis de réaliser plusieurs actions de formation / accompagnement pour renforcer les compétences locales autour de la gestion du service de l'eau. Ces actions visent à construire les conditions de viabilité et de bonne gestion des ouvrages hydrauliques, et de conserver ainsi les acquis importants en matière d'accès au service de l'eau potable pour les populations rurales de Matam. Plusieurs compétences drômoises ou ardéchoises ont été mobilisées pour organiser et mettre en œuvre ces formations. Qu'ils soient des établissements de formation (tel que le CFA Batipôle de Livron) ou des techniciens individuels (retraités ou actifs, bénévoles ou prestataires), les professionnels drôme-ardéchois ont été systématiquement associés avec des homologues sénégalais. Outre le renforcement des compétences, ceci a favorisé des échanges interculturels (à Matam ou en Rhône-Alpes) entre des professionnels du sud et du nord.

L'inscription des actions dans une démarche globale et l'envergure des réalisations ont valu au programme, dès sa première phase, d'être considéré comme une « expérience pilote » par l'Etat du Sénégal. Ainsi, un protocole a été signé avec le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Ce dernier soutient et suit l'expérience menée à Matam, en vue de partager les résultats de la démarche jugée innovante par le Ministère. Cette démarche globale mettant en œuvre une diversité d'actions de formation intégrées, sera poursuivie dans une deuxième phase (2013-2015) : renforcement des compétences techniques locales, appui aux associations d'usagers chargés de gérer le service de l'eau, aide au secteur privé local et accompagnement des élus dans la définition d'une politique locale sur l'eau. Cette deuxième phase du programme permettra donc de poursuivre les objectifs à moyen-long terme du programme hydraulique régional et de consolider les résultats atteints dans la première phase.



Chantier école « adduction eau potable » à Bangondé

Mouhamed Sylla, Directeur



EMERGENCE DE COMPÉTENCES

UN TRAVAIL SUR LA MAINTENANCE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN RÉGION DE MATAM EST ENGAGÉ DEPUIS 3 ANS.

Plusieurs actions sont réalisées :

* sur la partie canalisations

- Renforcement de compétences de 2 GIE
- Accompagnement du CFPO à l'ouverture d'une filière plomberie/canalisations : formation de formateurs, partenariat avec le CFA Bâtipôle, chantier-école.

* sur la partie maintenance électromécanique

- Appui à la mise en place et renforcement de compétences de 2 GIE
- Appui à l'association des conducteurs de forages : mise en place, structuration, renforcement technique
- Appui à la division régionale de l'hydraulique : échanges avec les techniciens rhônalpins, implication directe dans les activités du PHR, renfort de compétences
- Formation de formateurs

cialisée et renforcée

- 3 Formations en hydraulique par des techniciens Rhône-Alpins et Sénégalais (1 à 2 semaines chacune)
- 3 chantiers-école canalisations avec la participation du CFA Bâtipôle de Livron (3 semaines chacun)
- 1 Formation en gestion à destination des GIE (15 jours répartis sur 4 mois)
- 1 Formation des GIE sur la réponse aux appels d'offres et la gestion de chantier (7 jours théorique + 1 chantier d'un mois)
- 2 Missions du directeur du CFPO et de formateurs en France au CFA Bâtipôle (3 semaines chacune) sur le sujet de la plomberie/canalisations
- 1 Mission conjointe en Rhône-Alpes CFPO/ Brigade des puits et forages/Direction régionale de l'hydraulique (2 semaines) sur la maintenance électromécanique et le suivi des ouvrages

Pour la suite de l'année 2013, voici quelques exemples des activités prévues :

- 2 Formations en électricité dans le contexte hydraulique
- 1 Formation en mécanique dans le contexte hydraulique
- 1 Formation des GIE en informatique
- 1 nouvelle mission des formateurs du CFPO au CFA Bâtipôle
- 1 nouvelle mission conjointe de la Brigade des puits et forages et du CFPO

Les liens avec nos partenaires français comme sénégalais (CFPO, CFA, Service régional de l'hydraulique, GIE) ont été renforcés tout au long des activités menées et une réelle relation de confiance mutuelle existe désormais. Les missions en France n'ont fait que consolider ces liens en leur permettant de découvrir à leur tour notre contexte de travail.

*Violaine Didier, Chargée de programme
Hydraulique et Énergies renouvelables*

GLOSSAIRE

ARD Agence régional de développement

ASUFOR Association des usagers de forage

CFA Centre de Formation des Apprentis

CFPO Centre de Formation Professionnel d'Ourossogui

DEM Direction de l'Exploitation et la Maintenance

GIE Groupement d'Intérêts Économiques (micro entreprises)

OFOR Office de gestion des forages ruraux

PHR Programme Hydraulique Régional

Ce travail intervient en parallèle du travail d'accompagnement des ASUFOR. L'objectif de ces actions conjuguées est de :

- Améliorer la qualité du travail réalisé en canalisations
- Améliorer la qualité du travail de maintenance réalisé au niveau des pompes et moteurs
- Disposer de personnes-ressources locales capables de dispenser des formations techniques
- Favoriser la mise en relation et la contractualisation entre ASUFOR et GIE

Ainsi depuis le début du programme en 2010, les activités se sont multipliées et notamment :

- 4 GIE formés
- 1 association des conducteurs de forages offici-



MISSION DE FÉVRIER 2013 avec Boucary DIAFOUNE, Professeur d'électrotechnique au CFPO, Abou FALL, Directeur du service régional de l'hydraulique de Matam et Mafaye FALL, Chef de la Brigade des Puits et Forages de Matam.

Le thème de leur séjour était la maintenance électromécanique des forages et le suivi des ouvrages. Ils ont notamment visité les installations de plusieurs syndicats des eaux de la Drôme et de l'Ardèche et échangé avec les techniciens, mais aussi visité des entreprises spécialisées dans la vente et réparation de pompes ou encore dans les groupes électrogènes. Ils ont également passé du temps avec des formateurs du lycée agricole du Val de Drôme et du lycée St Louis à Crest. Ils ont apprécié ce séjour malgré le froid et l'emploi du temps très chargé, et ne cessent de parler de l'accueil et la disponibilité des personnes rencontrées.

LES MISSIONS DU SERVICE DE L'ÉTAT

INTERVIEW — **MODOU MBAYE**, DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE (DEM) AU MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE



Denis Duchamp présente le chantier de Bagondé au Ministre de l'hydraulique

En quoi consistent les missions de la DEM, la politique de l'Etat et la mise en place de l'Office de gestion des forages ruraux ?

La DEM, structure de service public est chargée dans le secteur hydraulique

des activités d'exploitation et de maintenance des ouvrages d'eau en milieu rural. Il existait déjà en 1949, une Subdivision de l'Outillage Mécanique hydraulique qui exploitait et entretenait les forages pastoraux. Elle gère un parc de 1429 forages dont 124 en région de Matam.

Avec des charges d'exploitation croissantes, l'Etat a, dans le cadre de la REGEFOR (Réforme de la gestion des forages) orienté sa politique à la responsabilisation locale par la création d'Asufor - Associations d'usagers de forage. Cette organisation a une reconnaissance juridique régie par décret portant délégation de pouvoir du Ministre de l'intérieur aux Gouverneurs pour la délivrance de récépissé. Cette formalisation a permis aux Asufor d'accéder aux instruments de crédits et d'asseoir un système de gestion viable.

La définition de cette réforme et sa mise en œuvre, se caractérise par un processus de concertation engageant la participation des acteurs et repose sur les principes – de refonte de l'organisation des usagers, – d'amélioration des conditions économique-techniques de l'exploitation et – le transfert de la maintenance au secteur privé et le recentrage des missions de la DEM.

Les résultats encourageants et les impacts probants de la REGEFOR témoignent de la pertinence de l'option et la volonté de l'Etat, d'assurer une pérennité et une meilleure qualité du service.

Poursuivant les objectifs de durabilité du service, la réflexion a abouti à la nécessité de faire évoluer la DEM à un office de gestion des forages ruraux. L'OFOR sera une structu-

re publique autonome chargée entre autres, d'organiser la production d'eau et la maintenance des infrastructures d'hydraulique rurale autour d'opérateurs privés qualifiés, de gérer le patrimoine de l'hydraulique rurale, d'assurer le renouvellement du patrimoine à la charge de l'Etat (forages, châteaux d'eau, canalisations), d'assurer le suivi technique et financier, de veiller à la qualité de l'eau distribuée et de procéder à des audits de gestion périodiques.

Que prévoit l'OFOR et quels rôles peuvent jouer les micro-entreprises locales de maintenance ?

La réforme vise une meilleure professionnalisation de l'exploitation et de la maintenance des forages à travers l'implication du secteur privé dans la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau. Avec l'OFOR l'Etat a pris l'option de confier cumulativement la production et la maintenance au secteur privé à travers des contrats.

L'étude sur l'«Organisation et financement de l'exploitation et de la maintenance dans la perspective de création de l'OFOR» est en cours d'exécution. Les conclusions permettront de définir les rôles et responsabilités des différents acteurs (Etat, ASUFOR, Collectivités locales, secteur privé) et les relations contractuelles qui les unissent.

Que prévoit la réforme pour la structuration et le renforcement des capacités des ASUFOR ?

Les ASUFOR représentent les intérêts des usagers. Elles continueront à bénéficier de l'accompagnement de l'Etat et de ses partenaires en termes de formation, de renforcement de capacités et d'appui conseil dans l'exécution de leurs missions. Il en sera de même pour les gérants chargés de la distribution de l'eau et du recouvrement. Une des missions de l'OFOR est aussi d'organiser la gestion par le secteur privé des grandes adductions et transferts d'eau qui dépassent la capacité de gestion des ASUFOR.

*Interview réalisé par Dame Ndiaye,
Chargé de programme, Eau et Assainissement*



ASSAINISSEMENT À WAOUNDÉ

INTERVIEW DE MONSIEUR LE MAIRE DE WAOUNDÉ, BAKARI SOUMARÉ



Que pensez-vous des problèmes de l'assainissement à Waoundé ?

Complexes difficiles à résoudre : cela demande des investissements lourds. Néanmoins le dispositif prévu dans le projet d'assainissement paraît être une réponse plus ou moins correcte.

Comment étaient gérées les eaux usées et les ordures ménagères au niveau des concessions ?

Les eaux usées produites par les ménages sont déversées pour la plupart dans la cour des maisons, dans la rue ou dans le fleuve. Les conséquences négatives potentielles sont d'ordre esthétique, sanitaire et environnemental.

Waoundé ne disposant pas de collecteur de drainage des eaux de pluie, ces dernières sont évacuées par infiltration directe dans le sol. Mais certains trouvent un moyen de les évacuer dans la rue où elles séjournent pendant tout l'hivernage.

Dans presque toutes les concessions de la commune de Waoundé, la collecte des déchets solides est assurée par des jeunes. Cette pratique pose problème dans la mesure où ces jeunes perdent les ordures lors du transport et cela crée des nuisances liées aux odeurs et augmente le risque de maladie si les ordures ne sont pas évacuées régulièrement.

Comment la démocratie participative a-t-elle été prise en compte dans l'élaboration du schéma d'assainissement ?

Pour essayer de prendre en compte l'avis de l'ensemble des acteurs du programme, nous avons :

- organisé des réunions d'informations et de sensibilisation dans les quartiers,
- accompagné le cabinet chargé de faire l'étude

dans la phase enquête des ménages,

- organisé les séances de restitution/validation, pendant lesquelles nous avons partagé avec les populations sur les différentes options afin de recueillir leurs avis pour permettre une appropriation effective des options définitives retenues.

Comment la Commune de Waoundé a organisé le pilotage institutionnel du programme ?

Après la signature de la convention de la coopération décentralisée de juillet 2010, nous avons senti la nécessité de mettre en place un comité de pilotage pour prendre en charge les questions liées au partenariat Valence-Waoundé. Pour sa mise en place, j'ai pris un arrêté. Ce comité est aussi chargé de superviser, de suivre et d'évaluer le programme. Il est composé du Maire et de deux élus (Commissions Environnement et Santé), du secrétaire municipal, du receveur Municipal, d'acteurs locaux (délégués de quartier, écoles, poste de santé, associations des femmes et des jeunes), des services techniques (ARD, Hydraulique, Assainissement, Environnement, Urbanisme et Habitat, Cadastre et Hygiène) et d'ADOS.

Quels sont les futurs défis de la commune concernant ce programme ?

- Pérennisation des ouvrages réalisés,
- Recherche et mobilisation des ressources financières,
- Mise en place d'une unité de valorisation des ordures.

*Interview réalisé par Mass Diallo,
Chargé de programme Hydraulique*

Le patrimoine fluvial regards croisés entre le fleuve Sénégal et le fleuve Rhône

Dans le cadre du programme Valenc'eau, des étudiants en licence Économie, gestion durable de l'eau et territoire de l'Université Pierre Mendès France travaillent avec des étudiants sénégalais de Saint Louis.

Nouvelles en direct par Thomas étudiant-stagiaire à Matam :

« Après une première prise de contact téléphonique avec deux membres du groupe de travail sénégalais, une rencontre a eu lieu à St-Louis dans le but d'échanger sur nos rapports respectifs. »



LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT

L'ASSAINISSEMENT RURAL ACCUSE ENCORE UN GRAND RETARD, ALORS MÊME QU'IL PRÉSENTE DES ENJEUX D'HYGIÈNE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ENVIRONNEMENT.

Si la situation de l'accès à l'eau potable s'est considérablement améliorée dans la région de Matam, l'accès à l'assainissement n'a pas évolué au même rythme. On note un retard important pour l'atteinte des OMD (objectifs du millénaire pour le développement) dont l'échéance est 2015. En effet, dans la période 2009-2012 où l'accès à l'eau potable est passé de 57% à 71% dans la région de Matam, l'accès à l'assainissement est passé de 17% à 21%. A l'instar des autres régions sénégalaises, l'assainissement rural accuse encore un grand retard, alors même qu'il présente des enjeux d'hygiène, de santé publique et d'environnement.

Afin de rattraper ce retard, les autorités nationales sénégalaises ont fait de l'assainissement rural une priorité pour les prochaines années. Les bailleurs de fonds incitent de plus en plus les opérateurs de la coopération à soutenir ce secteur. Cependant, des contraintes techniques, financières et culturelles ralentissent encore

la mise en œuvre, au niveau local, de cette volonté nationale et internationale. En effet, malgré les financements extérieurs qui aident à réaliser des investissements, les coûts de fonctionnement du service d'assainissement restent un obstacle pour les collectivités locales qui ont des budgets très faibles. Ainsi, le renforcement de l'organisation de ces collectivités locales doit être un élément essentiel d'une aide visant à améliorer l'accès à l'assainissement.

Pour démultiplier l'accès à l'assainissement le plus rapidement possible, l'option technique retenue en milieu rural est l'assainissement autonome qui consiste à la réalisation de latrines familiales et publiques (écoles, marchés...). L'utilisation de ces ouvrages nécessite des changements de comportement de la part des populations rurales qui n'appréhendent pas automatiquement les enjeux de l'assainissement liés à la santé et à l'hygiène. Donc au-delà de l'objectif de démultiplier les ouvrages, il y a le défi de l'adoption par les populations rurales de comportements favorables à l'hygiène et à l'amélioration de la santé publique.

C'est dans cet esprit que la Ville de Valence et Valence Agglo soutiennent la Commune de Waoundé, dans l'élaboration participative et la mise en œuvre d'un schéma d'assainissement communal. Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche vont également intégrer un volet assainissement dans leurs projets de coopération avec la Région de Matam.

Mouhamed Sylla, Directeur



Latrines, école de Waoundé

la mise en œuvre, au niveau local, de cette volonté nationale et internationale. En effet, malgré les financements extérieurs qui

Vidéos pédagogiques / l'eau

Depuis quelques mois, ADOS développe des outils, des supports d'animation en Éducation à la Citoyenneté Internationale (EAC) sur le thème de l'Eau à destination des écoles et des équipements de quartiers. Des vidéos réalisées à Waoundé (commune de coopération avec la ville de Valence) sont disponibles, bientôt accompagnées par un livret pédagogique.

ADOS est donc à votre disposition pour vous accompagner à construire un projet EAC.

Au 1er semestre 2013

Missions techniques de délégations sénégalaises au nord

Gestion du service de l'eau et formation de techniciens locaux

15 jours, février 2013 en Drôme-Ardèche et à Paris

Délégation de la Direction Régionale de l'Hydraulique (DRH) et du Centre de Formation d'Ourossogui (CFPO).

<http://www.ados-senegal.org/actualite/2013/retour-mission-direction-regionale.html>

Échanges entre professionnels de l'éducation, suivi des partenariats scolaires et signature officielle de la convention académique Matam - Grenoble - 3 semaines, mars 2013

Délégation de l'Inspection d'Académie et de chefs d'établissement.

<http://www.ados-senegal.org/actualite/2013/rencontres-delegation-dinspecteurs-chefs.html>

Missions au sud

Chantier-école du Centre de Formation des Apprentis de Livron

à Bagondé en partenariat avec le Centre de Formation Professionnelle d'Ourossogui - 3 semaines, mars 2013 - 10 apprentis et trois formateurs.

<http://www.ados-senegal.org/actualite/2013/cfa-batipole-livron.html>

Appui à la formation de techniciens locaux sur les métiers de l'eau

15 jours, février-mars 2013 - Pierre Chatte, technicien bénévole en coordination avec la DRH, la Brigade des Puits et Forages de Matam et le CFPO.

La gestion du parc hydraulique et la question du fer

15 jours, mars 2013 Bertrand Plus, Hydrogéologue (bénévole ADOS)

Et 3 mois, mars-mai 2013, stage de de Thomas Charvet, Etudiant en Licence Gestion de l'Eau, en collaboration avec la DRH, et la Brigade des Puits et Forages de Matam

Séjour d'échanges de volontaires Unis Cité Drôme Ardèche sur la thématique de l'eau

À Waoundé - 3 semaines, avril 2013 - 5 Volontaires Unis Cité

NOS RENDEZ-VOUS

— AU SÉNÉGAL

- * Août - Séjour d'élèves du Lycée Montplaisir en lien avec le Centre de Formation Professionnelle de Matam et les Cases des tout Petits.
- * 19 au 31 août - SEP sud

— EN FRANCE

- * 21 au 31 mai au Centre hospitalier de Montélimar
Mission santé du Centre hospitalier régional d'Ourossogui
- * 27 mai au 1er juin à Valence et Valence agglo
Le Maire de Waoundé, accompagné de membres du comité de pilotage
- * Me 29 mai à 18:00 au Lux à Valence
Table ronde sur Valenc'eau
- * Je 30 mai à Privas - Rencontre interdépartementale des associations de solidarité internationale
- * 5 juin - Journée « Échanges établissements scolaires »
- * 14 juin à Lyon - Séminaire international REDDSO
- * 17 juin AG d'ADOS
- * 18 au 21 juin - SEP nord (mission de suivi évaluation prospection des projets en Drôme Ardèche)
- * 28/29 juin à Chambéry - Forum eau et assainissement dans le cadre du Festival LAFI BALA
<http://www.lafibala.com>
- * 1er/2 juillet à Paris Forum de l'action internationale des collectivités locales.

ADHÉSION 2013

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL : - - - - - MOBILE : - - - - -

E-MAIL :@.....

COTISATION :

- Association 50 € Individuel 16 € Etudiants, Chomeurs 8 €
 Don €

REDUCTION D'IMPOTS :

Votre don vous donne droit à une réduction d'impôts importante : vous pouvez désormais déduire de vos impôts 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. En cas de dépassement de ce plafond, vous pouvez reporter l'excédent durant 5 ans. Nous vous ferons parvenir un reçu fiscal justifiant de votre don.

Règlements par chèque à :

ADOS
6 rue André Lacroix
26000 VALENCE